

COMMUNIQUÉ RELATIF

AU COMPLEXE SPORTIF PISCINE/PATINOIRE ET CAMPING

Le contrat de délégation de service public du complexe sportif piscine patinoire camping confié à la SAS Aquice pour la période du 01/12/2017 arrive à terme le 30/11/2024.

A une large majorité, le conseil municipal, par délibérations du 11/12/2023 et du 08/02/2024, a décidé de lancer une procédure de délégation de service public sous forme de concession pour l'ensemble des équipements, ce qui implique la prise en charge des investissements par les candidats.

Le cahier des charges, tenant compte du souhait d'une partie du Conseil Municipal, prévoyait la création d'une société dédiée au site, une variante concernant la requalification de la patinoire à d'autres activités et la possibilité pour les candidats de se présenter en groupement d'entreprises.

La procédure mise en ligne le 10 mars 2024 fixait la date de remise des offres au 1er juillet 2024. Le dossier de consultation a été téléchargé 33 fois, deux sociétés ont visité les locaux, un seul candidat s'est présenté : la SAS Aquice, gestionnaire sortant.

Dans son offre, cette société, dont c'est le cœur de métier, proposait de conserver la patinoire, d'assumer 1 540 000 € HT (1 848 000 € TTC) de travaux d'investissement répartis sur les quatre premières années et de consacrer 299 401 € HT (359 280 € TTC) aux grosses réparations. En contrepartie, elle proposait une durée de concession de 17 ans afin de pouvoir amortir les investissements principalement orientés vers les économies d'énergie et le développement durable :

- réfection de la salle de musculation avec possibilité de la déplacer à l'étage avec vue sur les pistes, remplacement des appareils de musculation et cardio-training, proposition d'un dispositif de coaching numérique
- remplacement du groupe froid et du revêtement de la patinoire par un tapis glacier, pose d'éclairage led et remplacement des balustrades,
- acquisition d'une surfaceuse électrique (l'actuelle datant de 1991)
- création de vestiaires supplémentaires
- pose de panneaux photovoltaïques et récupération d'eau de pluie pour l'entretien de la glace et des espaces verts
- réfection des sanitaires du haut du camping et installation du Wifi pour les campeurs.

Afin de tenir compte du caractère déficitaire de la piscine et de la patinoire mais aussi des sujétions de service public que la commune impose aux candidats (gratuité des clubs et associations, dates et horaires de fonctionnement contraints, ouverture de la patinoire 11 mois), La SAS Aquice demandait le versement d'une participation communale de 323 000 € réévaluable chaque année.

La Commission d'appel d'offres réunie le 15/07/2024 ayant validé la candidature de la SAS Aqu'Ice, des négociations ont été entamées sur l'offre de cette société.

Cependant, par courrier recommandé reçu le 24/09/2024, la SAS Aquice s'est désistée de sa proposition. Avec l'aval de la Préfecture de la Savoie, la commune a invité le candidat à reconsidérer sa position, en vain.

De ce fait, le contrat actuel se terminant le 30/11/2024, le complexe piscine patinoire camping n'a pas de gestionnaire à compter du 1er décembre 2024, ce qui compromet fortement son ouverture pour les vacances de Noël 2024.

Il est du devoir du conseil municipal de vous informer de la gravité de cette situation.

Nous vous assurons que le conseil municipal met tout en œuvre, avec l'assistance des services préfectoraux et fiscaux, pour TENTER d'assurer le fonctionnement de ces équipements cet hiver 2024/2025, avec les contraintes liées aux règles de droit public.

Pour information, quelques emplois saisonniers polyvalents pourraient être à pourvoir pour la saison hivernale (entretien, agent d'accueil, maître nageur sauveteur,...), candidature à adresser à la Commune (nathalie.monier@mairiepralognan.fr).

Nous vous tiendrons bien évidemment informé(e)s régulièrement de l'avancée de ce dossier.

Merci pour votre compréhension.

Au nom du conseil municipal
Le Maire

BLANC Martine

